

- Pied de page

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Contrat de vente et d'achat** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Contrat de vente et d'achat** » est mise à jour.

 S'abonner (<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F34346/abonnement>)

## Contrat de vente et d'achat

Vérfié le 24 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un contrat prévoit un certain nombre de droits et d'obligations pour l'acheteur et le vendeur. L'acceptation du contrat (signature, paiement de tout ou partie du prix, début d'exécution des obligations,...) engage la responsabilité de chacun des contractants. La loi protège contre les clauses abusives et contre la multiplication des options dans un contrat.

- Contrat : droits et obligations du vendeur et de l'acheteur (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Contrat>)  
Ministère chargé de l'économie
- Clauses abusives dans un contrat (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Clause-abusive>)  
Ministère chargé de l'économie
- Protection contre la multiplication des options dans un contrat (<https://www.inc-conso.fr/content/garanties-du-vendeur-tout-savoir-avant-dacheter>)  
Institut national de la consommation (INC)

### Voir aussi

- Téléphone, internet ou télévision : conclusion du contrat (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22480>)  
Service-Public.fr